

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Agriculture et développement rural	4
Bruxelles rend hommage à la qualité des produits agricoles européens	4
Compétitivité, Recherche et Innovation	4
Publication d'un Livre vert sur le financement de la recherche et de l'innovation	4
Innovation : l'UE ne progresse pas assez vite	5
Le brevet européen en débat.....	5
Emploi et social	6
La stratégie européenne pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois	6
Sport et jeunesse	7
Communication de la Commission européenne : « Développer la dimension européenne du sport »	7
L'Europe en Région	7
L'Europe s'engage en Basse-Normandie	7

Agenda

- 28 février et 1^{er} mars : déplacement à Bruxelles de Philippe BONNEAU, Vice-président de la Région
- 1^{er} mars : rencontre des bureaux régionaux français avec la députée européenne Pervenche Beres, Présidente de la Commission « Emploi et affaires sociales » du Parlement européen, sur le thème de l'avenir du Fonds social européen
- 3 et 4 mars : séminaire de travail de l'Association des Chambres d'agriculture de l'Arc atlantique à Bruxelles
- 29 et 30 mars : Assises de la coopération décentralisée à Bruxelles
- 14 avril : réunion à Bruxelles de la Commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » de l'Association des Régions de France (ARF), en présence de Laurent Beauvais
- 18 mai : réunion à Bruxelles des Directeurs Généraux des Services des Conseils régionaux français

Le mois de l'Europe n°40

Janvier 2011

EDITO

La Basse-Normandie se mobilise à Bruxelles pour l'avenir de son territoire



De gauche à droite : Gérard VANDENBROUCKE, premier Vice-président de la Région Limousin, Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-président de la Région Lorraine, Jean-Claude GAYSSOT, Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon, Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie, Johannes HAHN, Commissaire européen en charge de la politique régionale, René VANDIERENDONCK, Vice-président la Région Nord-Pas de Calais, Alain TOURRET, Vice-président de la Région Basse-Normandie, Emmanuelle Degentili, Conseillère exécutive de la Collectivité territoriale de Corse en charge des affaires européennes et Anne FERREIRA, Vice-présidente de la Région Picardie.

Mardi 1^{er} février, Laurent Beauvais, Président du Conseil régional de Basse-Normandie, et Alain Tourret, Vice-président en charge des affaires européennes, étaient à Bruxelles pour une journée de mobilisation sur l'avenir

(suite de l'édito)

des fonds structurels, aux côtés d'élus des Régions de Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais et Picardie.

L'objet de la mobilisation de ces 7 Régions était **d'affirmer avec force leur soutien à la proposition de la Commission européenne de créer une nouvelle catégorie de régions, dite catégorie « intermédiaire », pour l'octroi des futurs fonds structurels (Feder + Fse) pour la programmation 2014-2020.**

En effet, même si 2014 peut sembler encore loin, la Commission européenne a déjà soumis au débat un certain nombre d'orientations pour la future politique de cohésion, dans le 5^{ème} Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, publié en novembre 2010 (cf. *Mois de l'Europe* n° 39)

Rappels sur la programmation actuelle 2007-2013

Aujourd'hui, la politique de cohésion, dont le budget s'élève à 347 milliards € (35,7% du budget total de l'UE – plus gros poste budgétaire avec la PAC) s'articule autour de 3 objectifs :

1. L'objectif de **convergence** (plus de 80% du budget de la politique de cohésion) : s'adresse aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire

Les régions qui auraient été éligibles à cet objectif de convergence si le seuil était resté fixé à 75% du PIB moyen de l'UE 15 (et non de l'UE 27) bénéficient d'un régime transitoire dégressif (« phasing-out »). Un 2^{ème} système de soutien transitoire (« phasing-in ») est accordé jusqu'en 2013 aux régions qui étaient couvertes par l'ancien objectif 1 (qui couvrait les régions au PIB inférieur à 75% du PIB moyen de l'UE pendant la période de programmation 2000-2006), mais dont le PIB dépasse aujourd'hui 75% du PIB moyen de l'UE 15.

2. L'objectif de **compétitivité régionale et d'emploi** (environ 16 % du budget de la politique de cohésion) : s'adresse aux régions qui ne sont pas couvertes par l'objectif de convergence ni par le régime transitoire : c'est le cas de toutes les régions françaises métropolitaines aujourd'hui.

3. L'objectif de **coopération territoriale** (Interreg : environ 2,5% du budget de la politique de cohésion)

Pour la future politique de cohésion 2014-2020, la Commission européenne envisage **une nouvelle architecture autour de 2 objectifs** :

- Un objectif de coopération territoriale
- Un grand objectif, destiné à remplacer les actuels objectifs de convergence et de compétitivité et les mécanismes de phasing-out/phasing-in : ce nouvel objectif comprendrait **3 catégories de régions** :
 - Les régions en « convergence » : PIB/hab inférieur à 75% du PIB communautaire moyen
 - Les régions « intermédiaires » : **PIB compris entre 75 et 90% du PIB communautaire moyen**
 - Les régions « compétitives » : PIB/hab supérieur à 90% du PIB communautaire moyen

7 Régions françaises actuellement dans l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi ont un PIB/hab situé dans la fourchette intermédiaire (s'y ajoute la Martinique, qui est actuellement dans l'objectif de convergence) d'après les dernières statistiques Eurostat (moyenne des années 2006- 2007) :

- **Basse-Normandie : 88,85%**
- Corse : 85,15%
- Languedoc-Roussillon : 85,85%
- Limousin : 88,6%
- Lorraine : 88,85%
- Nord Pas de Calais : 88,1%
- Picardie : 86%

Moyenne nationale France : 109 %

La nouvelle catégorie intermédiaire se caractériserait par :

- Un soutien financier stable sur la durée totale d'une période de programmation (à la différence des systèmes actuels de « phasing-out » et « phasing-in »)
- Une intensité de l'aide **comprise entre celle que perçoivent aujourd'hui les régions dans l'objectif de convergence (environ 200 € /an et**

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

/hab) et celle que perçoivent les régions dans l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi (environ 20 €/an et /hab) : la fourchette 70-80 €/an/hab est évoquée (A noter toutefois qu'il y aurait au sein de la catégorie intermédiaire plusieurs seuils d'intensité d'aide en fonction notamment du PIB des régions concernées : une région au PIB de 89% bénéficierait d'une intensité d'aide moins importante qu'une région au PIB de 76%, et également en fonction du niveau global de richesse du pays de la région concernée).

La Commission européenne prévoit de financer la catégorie intermédiaire **grâce aux marges de manœuvre dégagées par la sortie en 2014 d'environ un tiers des régions actuellement dans l'objectif de convergence** (dont le PIB/hab dépassera à cette date le seuil des 75% du PIB communautaire moyen). Il ne s'agit donc pas de prendre sur la future enveloppe des régions de la catégorie « compétitivité ».

La publication du 5^{ème} Rapport a ouvert une période de consultation publique, en réponse à laquelle les 7 Régions ont produit une **contribution commune**, pointant le risque de décrochage de leurs territoires, à la situation économique fragile, en l'absence d'un soutien adéquat des fonds structurels.



Les Elus des 7 Régions présentent leur position commune à Philippe Etienne, le Représentant permanent de la France auprès de l'UE

Mardi 1^{er} février, cette contribution commune a été remise à l'Autrichien **Johannes Hahn**, le Commissaire européen en charge de la politique régionale, ainsi qu'à **Philippe Etienne**, le Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. En effet, la position de la France sera déterminante, lors des négociations budgétaires entre Etats membres, pour la mise

en place de cette catégorie intermédiaire. Or, l'on sait que les futures négociations vont se dérouler dans un climat d'extrême tension sur les finances publiques des Etats membres. La France a signé le 18 décembre 2010 un courrier au Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, aux côtés de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Finlande, demandant à ce que les crédits d'engagement pour le futur cadre financier pluriannuel européen n'excèdent pas leur niveau de 2013 (terme de l'actuelle programmation) « corrigé d'un taux de croissance inférieur à celui de l'inflation ».

Enfin, ce même jour à Bruxelles, les Elus des 7 Régions ont pu échanger au Parlement européen au sujet de la mise en place de la catégorie intermédiaire avec une dizaine de parlementaires, en présence de **Danuta Hübner**, ancienne Commissaire européenne et Présidente de la Commission du développement régional au Parlement européen et de **Michel Delebarre**, Président de la Commission « cohésion territoriale » du Comité des Régions. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement européen dispose de pouvoirs législatifs renforcés (extension du champ de la « co-décision »), notamment dans le domaine de la politique de cohésion. D'où l'importance de relayer notre position auprès des parlementaires européens.



Danuta Hübner, Laurent Beauvais, Anne Ferreira (Vice-Présidente de la Région Picardie), et Michel Delebarre au Parlement européen le 1^{er} février

Afin d'avoir une chance d'obtenir gain de cause, la mobilisation des 7 Régions françaises va se poursuivre, aussi bien à Paris auprès du gouvernement français, qu'à Bruxelles, pour essayer de gagner à notre cause d'autres régions européennes concernées. Un contact a déjà été pris avec des représentants du gouvernement wallon le 1^{er} février. Les Allemands vont être particulièrement durs à convaincre : intéressés par la catégorie intermédiaire pour leurs *Länder* de l'Est, ils demandent à ce que le bénéfice de celle-ci soit

réservé aux régions sortant de l'objectif de convergence. Une position inacceptable pour nos 7 Régions, qui mettent en avant le principe fondamental de l'égalité de traitement : les **régions ayant des niveaux de PIB/hab. comparables doivent être traitées de façon similaire** : les 7 Régions françaises demandent donc que la future catégorie intermédiaire s'adresse à **toutes les régions européennes dont le PIB/hab est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire.**

Un combat difficile, mais passionnant à mener.

Plus d'information :

- Lire la [contribution commune des 7 régions concernées](#)

Agriculture et développement rural

Bruxelles rend hommage à la qualité des produits agricoles européens



François DUFOUR, Vice-président de la Région Basse-Normandie, présente les produits du terroir bas-normands à Dacian CIOLOS, Commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural.

L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO), dont fait partie la Basse-Normandie, a organisé, le 25 janvier dernier en soirée, un événement sur la politique européenne de la qualité. Celui-ci s'est tenu au Comité des Régions en présence de Dacian CIOLOS, Commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural, Paolo DE CASTRO, Président de la Commission de

l'agriculture du Parlement européen, et Mercedes BRESSO, Présidente du Comité des Régions.

Suite à une conférence sur la place de la qualité dans la future Politique Agricole Commune, les 400 participants ont pu déguster les produits régionaux labellisés de 24 régions européennes membres de l'AREPO, parmi lesquels du livarot, des pommes bio, des galettes au beurre d'Isigny, du poiré et du pommeau de Basse-Normandie !

Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'une conférence-débat qui se tenait le même jour dans l'enceinte du Comité des Régions « Pour une PAC forte, refondée et adaptée aux défis du 21^{ème} siècle ». Celle-ci était organisée par les 4 Régions du Grand Ouest français Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes, autour de leur position commune pour la future PAC.

Plus d'information :

- Lire la [contribution commune des 4 Régions sur l'avenir de la PAC](#)

Compétitivité, Recherche et Innovation

Publication d'un Livre vert sur le financement de la recherche et de l'innovation

Dans le but de préparer au mieux le programme de financement qui remplacera après 2013, le 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD), la Commission européenne a publié le 9 février un livre vert accompagné du lancement d'une consultation sur le financement de la recherche et de l'innovation par l'Union européenne.

D'après les conclusions du Conseil adoptées en novembre 2010, le nouveau programme devra contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie UE 2020, s'attaquer aux défis de société tels que le changement climatique ou le vieillissement de la population et encourager la recherche collaborative. Le Conseil souhaite également que l'utilisation des fonds européens soit plus simple pour les bénéficiaires et plus rationnelle. Afin de répondre à cette demande, la Commission propose, dans son livre vert, de créer un cadre stratégique commun qui

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

engloberait le PCRD, le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité et [l'institut européen d'innovation et de technologie](#). Ce cadre reposera sur trois objectifs qui sont : encourager l'excellence, stimuler la compétitivité et répondre aux défis cités par le Conseil. Il couvrira également l'ensemble de la chaîne d'innovation, allant de la recherche fondamentale à l'innovation au sein des entreprises. Pour ce qui est de la simplification, la Commission propose de créer des plateformes électroniques communes aux différents programmes ou des guichets uniques où les participants pourront trouver une aide tout au long du processus de candidature.

Le Livre vert suggère également d'améliorer les synergies entre les financements dédiés à la recherche et la politique de cohésion. Le recours aux marchés publics pour encourager l'innovation et l'utilisation accrue d'instruments financiers tels que les garanties de prêts ou les investissements en capital-risque sont aussi envisagés.

Les organisations intéressées ont **jusqu'au 20 mai 2011** pour donner leur avis sur ces propositions et faire parvenir leur contribution à la Commission européenne. Cette dernière organisera une grande conférence le 10 juin au cours de laquelle le nom du cadre stratégique sera dévoilé, un concours ayant été lancé à ce sujet. Suite à la publication de ses propositions pour les prochaines perspectives financières, attendue pour juin 2011, la Commission publiera une proposition législative relative au financement de la recherche et de l'innovation avant la fin de l'année.

Plus d'informations :

- [Page de la Commission dédiée au livre vert et à la consultation](#)

Innovation : l'UE ne progresse pas assez vite

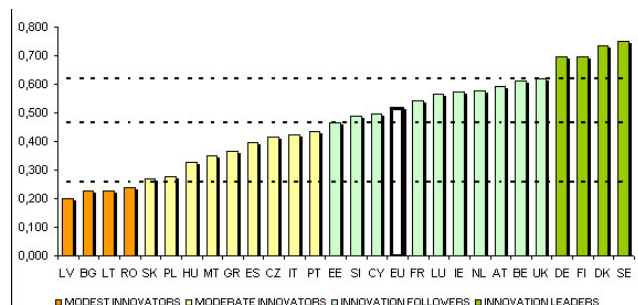
Ces cinq dernières années, les Etats européens ont amélioré leur performance en matière d'innovation mais ces progrès ne suffisent pas à combler le retard de l'Union Européenne sur des pays comme les Etats-Unis et le Japon. Tel est le constat du tableau de bord de l'Union de l'innovation 2010 qui a été publié par la Commission européenne le 1^{er} février.

Ce tableau de bord annuel a été renforcé par l'initiative une Union de l'innovation (cf. [Le mois de l'Europe n°38](#)). Il doit ainsi permettre aux Etats membres d'améliorer leurs politiques de recherche et d'innovation en identifiant leurs points forts et leurs faiblesses. L'analyse repose sur 25 indicateurs liés à la recherche et à l'innovation, répartis en trois catégories :

- Les « outils » qui permettent l'innovation (ex : ressources humaines, aides)
- L'activité des entreprises
- Les résultats en termes économiques.

Il apparaît ainsi que l'UE souffre avant tout d'un retard au niveau de l'initiative privée qui se traduit notamment par des investissements privés insuffisants dans la recherche. Les entreprises européennes éprouvent des difficultés à se positionner dans les secteurs à forte croissance. Cependant l'UE dépasse les Etats-Unis en matière de dépenses publiques de R&D et d'exportation de services à forte intensité de connaissances.

A l'échelle européenne, la France se classe au 11^e rang, tout juste au dessus de la moyenne communautaire. Les ressources humaines et sa capacité à attirer des chercheurs étrangers sont ses atouts majeurs tandis que l'investissement privé est l'un de ses handicaps.



Classement des Etats européens selon leur niveau d'innovation

Plus d'information :

- Lire le [communiqué de presse de la Commission](#),
-

Le brevet européen en débat

La création d'un nouveau brevet communautaire est envisagée sans succès depuis le Conseil européen de Lisbonne qui s'est tenu en 2000.

Le système de brevet européen actuel est en fait une juxtaposition des systèmes de brevets nationaux et il s'avère bien plus coûteux qu'un brevet américain ou japonais. Actuellement, une entreprise ayant obtenu un brevet au niveau européen doit ensuite le faire valider dans chacun des Etats membres où elle souhaite que son brevet soit protégé, ce qui implique autant de droits administratifs et de coûts de traduction. La protection accordée à ces brevets est également insuffisante en raison d'un manque d'harmonisation entre les différents Etats.

De ce fait, la Commission a rappelé la nécessité de créer un brevet unique européen dans l'initiative « Une Union de l'innovation », qui est l'une des 7 initiatives phares de la stratégie UE2020. Ce nouveau brevet n'aurait pas besoin d'être validé dans les différents Etats et ne serait traduit qu'en allemand, anglais ou français. Il serait également protégé par une nouvelle juridiction communautaire qui éviterait au plaignant de déposer plusieurs recours dans différents Etats. Le Conseil a donné son accord dès décembre 2009 sur le principe d'un brevet unique et la création d'une juridiction commune. Cependant, les ministres n'ont pas réussi à trouver de compromis sur la question de la traduction et le sujet a donc été reporté. Malgré une nouvelle proposition de la Commission sur le régime linguistique des brevets, les négociations au Conseil ont échoué en raison de l'opposition de l'Italie et de l'Espagne qui souhaitent que leurs langues soient également utilisées comme langues de travail pour ce nouveau brevet.

Afin de sortir de l'impasse et suite à la demande de 12 Etats, dont la France, la Commission européenne a proposé de lancer une coopération renforcée sur le sujet. Elle publiera dans le courant de l'année de nouvelles propositions à partir desquelles les 12 Etats qui participeront à la coopération renforcée pourront créer un brevet commun.

La coopération renforcée a été introduite par le traité d'Amsterdam en 1997 afin de permettre à un minimum de 9 Etats membres d'avancer ensemble sur un sujet donné lorsqu'il n'est pas possible de le faire au sein du Conseil. Cette procédure ne peut être utilisée qu'en dernier recours et ne doit pas nuire aux Etats qui n'y participent pas ou créer des distorsions de concurrence. Les Etats qui ne souhaitent pas s'impliquer lors de la création de la coopération peuvent choisir de la rejoindre ultérieurement. A ce jour, la coopération renforcée n'a été utilisée

qu'une seule fois. Elle portait sur le divorce des couples bi-nationaux.

Emploi et social

La stratégie européenne pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois



La nouvelle stratégie vise à améliorer la flexibilité des marchés du travail, aider les travailleurs à acquérir les bonnes compétences,

améliorer les conditions de travail et créer des emplois. Son objectif principal est de parvenir, d'ici 2020, à un taux d'emploi de 75 % chez tous les citoyens de 20 à 64 ans, dont 10% sont aujourd'hui au chômage (soit environ 23 millions de personnes). Ce programme constitue l'un des grands volets de la stratégie Europe 2020, la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance inclusive et de l'emploi.

La stratégie fixe quatre priorités:

- Moderniser les marchés du travail : une piste envisagée est le recours à un contrat unique, à durée indéterminée, prévoyant un renforcement progressif de la protection contre le licenciement. Ce contrat permettrait d'améliorer la sécurité de l'emploi pour les travailleurs, tout en offrant suffisamment de flexibilité aux employeurs pour les inciter à embaucher.

- Des compétences en phase avec les emplois : une base de données accessible en ligne présentant des prévisions en matière d'offre de compétences et d'emplois aiderait les gens à orienter leurs études et leurs formations en fonction de l'évolution du marché du travail, et donc à améliorer leurs perspectives professionnelles.

Les entreprises pourraient elles aussi consulter cette base de données, afin de trouver les travailleurs possédant les compétences dont elles ont besoin. La stratégie prévoit également la création d'un « passeport européen des compétences », afin de permettre une reconnaissance des qualifications dans toute l'UE.

- Améliorer la qualité des emplois et les conditions de travail : la Commission va

réexaminer la législation actuelle sur le temps de travail, la santé et la sécurité, ainsi que l'intégration des travailleurs issus de pays extérieurs à l'UE.

- Créer des emplois : la Commission va proposer des moyens de stimuler la création d'emplois en limitant les formalités administratives. Elle cible notamment la réduction des coûts de main d'œuvre non salariaux et des obstacles juridiques au recrutement, au licenciement, à la création d'entreprises et à l'emploi non salarié.

La Commission mettra en œuvre les treize actions clés prévues dans la stratégie d'ici à 2014.

Plus d'information :

- Lire la [stratégie de l'UE pour l'emploi](#)

Sport et jeunesse

Communication de la Commission européenne : « Développer la dimension européenne du sport »



La Commission européenne a adopté de nouvelles propositions visant au renforcement de la dimension européenne du sport. Les athlètes, les organisations sportives et

les citoyens devraient bénéficier de ces programmes, qui découlent du nouveau rôle que le Traité de Lisbonne confère à l'Union européenne en matière de soutien et de coordination de la politique sportive dans les Etats membres.

Les propositions de la Commission couvrent trois domaines principaux: le rôle sociétal, la dimension économique et l'organisation du sport. Chaque chapitre inclut des propositions d'actions destinées à la Commission européenne et aux Etats membres.

S'agissant du rôle sociétal du sport, le document propose par exemple d'élaborer et de mettre en pratique des dispositifs pour la sécurité des manifestations sportives internationales; d'élaborer des normes relatives à l'accessibilité

des personnes handicapées au sport ou encore de favoriser l'accès des femmes à des postes de direction dans le secteur du sport.

Concernant la dimension économique du sport, la Commission a planché sur les questions des droits de retransmission, et de propriété intellectuelle dans le domaine du sport, ou encore sur les aides d'Etat.

Enfin, s'agissant de l'organisation et la gouvernance du sport, le document propose des pistes sur la spécificité du sport, les exceptions aux Traités européens notamment la libre circulation des travailleurs, le cadre de travail de agents sportifs ou encore sur le dialogue social dans le secteur du sport.

En 2009 et 2010, la Commission a consacré six millions d'euros au soutien d'environ quarante projets liés au sport et visant à promouvoir la santé, l'inclusion sociale, le volontariat, l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité des sexes et la lutte contre le dopage. Douze nouveaux projets seront lancés en 2011.

Plus d'information :

- Communication [« Développer la dimension européenne du sport »](#)
- Site de la Commission européenne, rubrique Sport: http://ec.europa.eu/sport/index_fr.htm

L'Europe en Région

L'Europe s'engage en Basse-Normandie

Laurent Beauvais et Didier Lallement, Préfet de Région, ont organisé, vendredi 4 février, un comité de suivi des Fonds européens. L'occasion de faire un bilan d'étape sur le déroulement des programmes FEDER (développement régional), FSE (social), FEADER (agriculture) et FEP (pêche). S'en est suivie une table ronde sur les Fonds européens et l'agro-alimentaire en Basse-Normandie avec la participation et le témoignage de représentants de structures locales bénéficiaires: la Fromagerie Graindorge, l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les Industries Alimentaires (ARDEFA) et la Société Normande de Volaille (SNV). Plus d'infos : www.europe-en-basse-normandie.eu

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Appels à propositions

Cette liste est une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
Mai 2011 (publication de l'appel mi-février)	LIFE+	lien
<i>Appels publiés</i>		
15 février 2011	EACEA : Tempus IV	lien
Février à avril 2011 selon les appels	7e PCRD - programme Idées -	lien
12 mai 2011	Energie intelligente Europe	lien
1 ^{er} juin 2011	Programme Citoyenneté, action 4 « Une mémoire européenne active »	lien
Voir en fonction de l'axe	EACEA : Programme Média	lien
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – Programme « Personnes » (Marie Curie)	lien
En fonction de chaque appel	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	lien